

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : BIOGENIX CURE INITIATION, SUSPENSION INJECTABLE POUR CHIENS, CHATS ET CHEVAUX, Suspension injectable

Titulaire : CEVA SANTE ANIMALE

Composition : allergène-inactivé

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/1545435 7/2023

Date de décision : 22/12/2023